



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Programme
d'actions 2026 :
signalétique
d'interprétation**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

9 juin 2026

DATE

D'AFFICHAGE

9 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Soulomès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT EGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

Dans le cadre de sa Charte, le Parc-Géoparc contribue à la valorisation du patrimoine des Causses du Quercy afin de sensibiliser les habitants et les visiteurs. Plusieurs réalisations ont déjà été menées sur des sentiers d'interprétation (notamment sentiers des dolmens et sentiers karstiques) avec la réalisation et l'installation de panneaux ou de parcours numériques.

Dans le cadre de la réactualisation d'une itinérance pédestre en boucle de 3-4 jours au départ de Rocamadour et passant par Padirac, il est envisagé de remplacer le totem de départ et de valoriser des éléments patrimoniaux afin de rythmer le parcours et d'apporter ponctuellement de l'information sur les lieux traversés. Ce parcours est également praticable en VTT.

Par ailleurs, afin de valoriser le site de l'oppidum de Murcens (commune de Cras), un parcours sonore est en cours de réalisation. Comme au départ de tous les parcours d'interprétation réalisés par le Parc-Géopac, la réalisation et la pose d'un totem sont prévues.

Conception, réalisation et pose de signalétique d'interprétation

Pour mener à bien cette action, il est prévu la conception, la réalisation et la pose des mobiliers suivants :

- 1 totem de départ et 3 panneaux d'interprétation sur la boucle d'itinérance pédestre Rocamadour-Padirac ;
- 1 totem de départ sur la boucle de découverte de l'oppidum de Murcens.

Ces panneaux apportent de l'information pratique sur le parcours pédestre (balisage, distance, difficulté) et des informations patrimoniales et paysagères sur les espaces traversés.

Total des dépenses : 12 500 €

Il est proposé de réaffecter à cette opération les 10 000 € de crédits régionaux initialement programmés pour les travaux de restauration de la grangette de Varaire. En effet, le Parc-Géoparc a obtenu par ailleurs une subvention de la Région Occitanie dans le cadre de son programme d'aide à la restauration du patrimoine non protégé, rendant disponible cette enveloppe régionale pour le financement du présent projet de signalétique d'interprétation.

Plan de financement :

Région Occitanie (investissement) : 10 000 €

Autofinancement : 2 500 €

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide l'action proposée, autorise la Présidente à le déposer auprès de la Région Occitanie afin de solliciter les financements correspondants, et à signer l'ensemble des documents et conventions financières nécessaires.

**La Présidente
Catherine MARLAS**